

LA SOCIÉTÉ NAPOLÉONNIENNE INTERNATIONALE

www.societenapoleonienne.com

Plus de 200.000 visiteurs de 100 pays chaque mois

LETTRE DU PRÉSIDENT



Ben Weider, O.C., C.St.J., Ph.D.
Chevalier de la
Légion d'Honneur
Président de la Société
Napoléonienne Internationale

Chers amis,

Je suis heureux de vous présenter ci-dessous un article écrit par le Dr Pascal Kintz, qui a réalisé pour la Société Napoléonienne Internationale toutes les analyses qui ont débouché sur la confirmation que Napoléon a bien été victime d'une intoxication chronique (en d'autres termes, d'un empoisonnement) à l'arsenic minéral, qui n'est autre que de la mort-aux-rats.

Pourtant, un certain nombre d'historiens napoléoniens français, qui, pour des raisons qu'eux seuls connaissent mais n'expliquent pas, continuent de nier cette réalité avec une obstination qui suscite, je dirai, l'étonnement.

Je me vois donc tenu de rappeler une nième fois qu'il n'est pas admissible de voir mises en doute les conclusions de cet expert internationalement reconnu qu'est le Dr Kintz, et dont la compétence est non seulement au service des institutions judiciaires françaises, mais aussi britanniques (Scotland Yard) et américaines (FBI).

Je crois également utile de préciser que c'est lui qui a identifié le toxique (dioxine) avec lequel a été empoisonné le président ukrainien, Viktor Iouchtchenko. Alors, si les autorités gouvernementales de l'Ukraine ont accepté les conclusions du Dr Kintz, je pose la question suivante : pourquoi, en France, ne peut-on accepter celles qui concernent l'Empereur Napoléon ?

J'espère que cet article, écrit spécialement pour vous par le Dr Pascal Kintz vous éclairera sur cette affaire, dont tous les détails figurent par ailleurs sur notre site.

Ben Weider



Dr Pascal Kintz
Président de l'Association
Internationale des Toxicologues
de Médecine légale

Trois séries d'analyse des cheveux de Napoléon confirment une exposition chronique à l'arsenic

par Dr Pascal Kintz

Président de l'Association Internationale des Toxicologues de Médecine légale

Depuis la fin du 20^e siècle, un débat s'est instauré sur les causes de la mort de Napoléon le 5 mai 1821 à Sainte-Hélène. Selon la thèse officielle, elle est due à un cancer de l'estomac compliqué par une hémorragie gastrique favorisée par de grandes quantités de calomel administré le jour précédent le décès.

Mais en 1964, le laboratoire de recherche nucléaire de Harwell (université de Glasgow) mit pour la première fois en évidence par activation neutronique la présence d'importantes concentrations d'arsenic dans les cheveux de Napoléon. D'autres cheveux qui lui avaient appartenu furent analysés au cours des années suivantes par divers laboratoires internationaux. Les résultats montrèrent tous des concentrations en arsenic très supérieures aux concentrations physiologiques normales que l'on trouve naturellement dans les cheveux.

Des voix discordantes ne tardèrent pas à se faire entendre, qui mettaient en avant d'autres causes pouvant expliquer la présence du toxique : contamination externe par des produits de conservation des cheveux, émanations de la colle du papier peint ou du poêle à charbon, eau de boisson contaminée...

C'est dans ce climat particulier, où s'affrontaient l'Histoire et la toxicologie, que M Ben Weider, président de la Société Napoléonienne Internationale de Montréal, nous remit, aux fins d'analyses toxicologiques, plusieurs mèches de cheveux de Napoléon, pour, en particulier, mesurer les concentrations en arsenic.

Trois séries d'investigation furent réalisées :

- **Mesure globale** de l'arsenic dans cinq mèches de cheveux par spectrophotométrie d'absorption atomique (cf. Tableau 1).
- **Localisation anatomique** de l'arsenic dans le cheveu par Nano-SIMS (cf. Document 2).
- **Analyse minérale complète** avec spéciation, méthode permettant de déterminer avec précision la nature du produit toxique, en l'occurrence de l'arsenic (cf. Tableau 3).

Tous ces résultats ont été publiés dans les ouvrages de littérature scientifique internationale.

POUR LA PREMIÈRE INVESTIGATION, nous avons analysé les échantillons de cheveux suivants :

- **Cheveux identifiés « Las Cases »** (du nom du célèbre auteur du « Mémorial de Sainte-Hélène) et coupés par le domestique Santini le 16 octobre 1816. Nous avons analysé 2 cheveux de ce lot.
- **Cheveux identifiés « abbé Vignali »**, coupés le 6 mai 1821, le lendemain du décès de Napoléon.
- **Cheveux identifiés « Lady Holland »**, coupés le 6 mai 1821. La mèche était attachée au centre d'un médaillon.
- **Cheveux identifiés « Abram Noverraz »** : neuf cheveux coupés le 6 mai 1821, et remis par le musée d'Arenenberg (Suisse). Ces cheveux sont les plus longs jamais analysés (9 cm pour certains).
- **Cheveux identifiés « Louis Marchand »** : 3 cheveux coupés le 6 mai 1821.

Tous ces cheveux furent préalablement décontaminés suivant les protocoles scientifiques en vigueur.

Les résultats des investigations toxicologiques sur ces cinq échantillons de cheveux apparaissent dans le Tableau I ci-dessous :

| Cheveux | Concentration en arsenic (ng/mg) |
|----------------|----------------------------------|
| Las Cases | 7,43 |
| Abbé Vignali | 15,50 |
| Lady Holland | 38,53 |
| Abram Noverraz | 6,99 |
| Louis Marchand | 15,20 |

La littérature scientifique internationale la plus récente (7) tient pour « normales » des concentrations d'arsenic dans les cheveux comprises entre 0,1 et 1,0 ng/mg, mais considère que des concentrations supérieures sont révélatrices d'une exposition répétée.

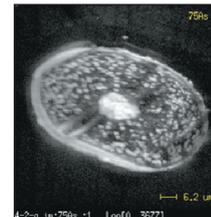
Dans ces conditions, tous les échantillons de cheveux de l'Empereur apparaissent comme « positifs », confirmant ainsi qu'il y a eu intoxication à long terme par l'arsenic.

POUR LA SECONDE INVESTIGATION, nous avons fait appel à la technologie Nano-SIMS (Nano-Secondary Ion Mass spectrometry), à l'université de grand-duché du Luxembourg. En effet, après avoir décelé la présence d'arsenic dans les cheveux de Napoléon, encore convenait-il d'en déterminer la localisation anatomique.

L'illustration ci-contre montre la coupe de l'un des cheveux faisant partie du lot identifié « Abbé Vignali ».

La partie centrale (medulla) de couleur claire du cheveu révèle nettement une très forte positivité du cheveu en arsenic, ce qui indique un passage du toxique par la circulation sanguine générale.

En d'autres termes, nous sommes bien en présence d'une intoxication chronique.



POUR LA TROISIÈME INVESTIGATION, qui a porté sur deux échantillons de cheveux identifiés « Noverraz » et « Grand Maréchal Bertrand », nous avons utilisé la méthode la plus spécifique actuellement disponible : l'ICP/MS, ou (en français) « plasma induit couplé à la spectrométrie de masse ».

Avantage de cette méthode : outre la détermination de la nature de l'arsenic, elle permet d'obtenir un dosage simultané de plusieurs éléments présents dans les cheveux, comme le montre le tableau ci-dessous :

| Éléments | Noverraz (ng/mg) | Bertrand (ng/mg) | Normales (ng/mg) |
|-----------|------------------|------------------|------------------|
| arsenic | 42,1 | 37,4 | < 1 |
| plomb | 229 | 112 | < 6 |
| mercure | 3,3 | 4,7 | < 1,5 |
| antimoine | 2,10 | 1,76 | < 0,1 |
| argent | 4,80 | 7,26 | < 1,5 |

Que constatons-nous ?

Une fois de plus, que les concentrations d'arsenic relevées sont le reflet d'une intoxication à long terme.

Mais on distingue également d'autres éléments chimiques comme le **plomb**, qui provient très certainement de la litharge (oxyde de plomb), utilisée pour adoucir le vin ; **l'argent**, consécutif à un traitement antiseptique par du sirop de collargol (argent colloïdal). Quant à l'origine du **mercure** (calomel) et de **l'antimoine** (tartrate d'antimoine de potassium), elle est thérapeutique, le premier étant un purgatif, le second un vomitif.

Ce qu'il importe de souligner, c'est que l'augmentation des concentrations de ces cinq éléments, qui tous correspondent au mode de vie de l'Empereur, renforce l'authenticité de ses cheveux.

Enfin, la spéciation de l'arsenic (par LC-ICP/MS) a permis de mettre en évidence à plus de 97 % que l'arsenic trouvé dans les cheveux de Napoléon est de **l'arsenic minéral** (As III et V), ce qui, en langage courant, correspond à la **mort-aux-rats**.

En conclusion, que pouvons-nous dire aujourd'hui ?

- L'analyse par spectrophotométrie d'absorption atomique et par ICP/MS de cheveux de Napoléon a mis en évidence une exposition majeure à l'arsenic de type minéral.
- Les concentrations mesurées sont tout à fait compatibles avec une intoxication chronique.
- La technologie Nano-SIMS a démontré que l'arsenic s'était fixé au centre (medulla) du cheveu, ce qui confirme un passage du toxique par la circulation sanguine générale, donc par la voie digestive.

Rappelons enfin que la procédure efficace de décontamination à laquelle nous avons eu recours a permis de résoudre le problème de la contamination externe.

Compte tenu de ces données scientifiques, nous pouvons conclure que Napoléon a bien été la victime d'une intoxication chronique à l'arsenic minéral, donc à la mort-aux-rats.

